

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil lundi, le 16 décembre 2019, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre le Maire, monsieur Benoit Roy, les conseillers suivants :

Gaétan Fauteux	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lyse Chatelois	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Après avoir constaté le quorum, le Maire déclare la séance ouverte à 19 h.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

Un conseiller fait la demande d'ajouter une période question réservé au public avant le point 3 à l'ordre du jour;

Résolution 2019-12-231

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance qui est le suivant sans modification :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020;
4. Adoption du programme triennal d'immobilisation;
5. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
6. Levée de la séance extraordinaire.

LA PROPOSITION EST MISE AUX VOIX. ELLE EST ADOPTÉE PAR 4 VOIX CONTRE 3, MONSIEUR LE MAIRE AYANT EXERCÉ SON DROIT DE VOTE.

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, adopter le

budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE le budget doit prévoir des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution 2019-12-232

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

QUE le budget pour l'exercice financier 2020 de la municipalité de Saint-Malo, prévoyant des dépenses au montant de 1 564 060 \$ et des revenus pour un montant équivalent soit et est adopté, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisations doit être adopté pour les prochaines années;

Résolution 2019-12-233

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Des citoyens étaient présents et ont posés des questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 20.

Benoit Roy, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière